REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT Haute-Loire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT

Séance du 2 avril 2024 Délibération n°2024-12

L'an deux mille vingt quatre, le 2 avril, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre conseiller	de
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Etaient présents: Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Marc GAYT, Gilles KACZMAREK, Sylvie JOUVE, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOL, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents: Philippe DELAIGUE, Amélie ENJOLRAS

Procurations: Philippe DELAIGUE a donné procuration à Josette POTUS et Amélie ENJOLRAS a donné procuration à Gilles TRONCHON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation: 18 mars 2024.

Objet: Adoption du compte administratif: Budget commune.

Le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée le compte administratif de la commune pour l'année 2023.

Le compte administratif présente un excédent dans la section de fonctionnement d'un montant de 229 170.41 € et un déficit dans la section d'investissement d'un montant de 16 475.90 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 39 935,65 € en dépense d'investissement et à 9 285.56 € en recette d'investissement.

Le total exercice (réalisations + reports N-1) est de 1 047 291,13 € de dépenses et 1 150 746,92 € de recettes.

		Dépenses	Recettes
Réalisation de 1'exercice	Section de fonctionnement	725 967.81	955 138.22
	Section d'investissement	212 084.60	195 608.70
Reports de 1'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	0	0
	Report en section d'investissement	109 238.72	0
	Total (réalisations et	1 047 291.13	1 150 746.92

	reports)		
Restes à réaliser à reporter en N-1	Section de fonctionnement	0	0
	Section d'investissement	39 935.65	9 285.56
	Total des restes à réaliser	39 935.65	9 285.56
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	725 967.81	955 138.22
	Section d'investissement	361 258.97	204 894.26
	Total cumulé	1 087 226.78	1 160 032.48

Le Maire a quitté la séance et le compte administratif de la commune a été présenté, discuté puis voté sous la Présidence de Mme Marie-Claude BIGOT, doyenne de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopte le compte administratif de la commune.

La doyenne, Marie-Claude BIGOT,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 1 2 AVR. 2024 et publication le 1 2 AVR. 2024